



## Arnaque par un recruteur en ligne

Par **shema**, le **18/05/2016 à 05:17**

je suis une fille âgée 18 ans, je suis en France depuis Septembre 2015 pour continuer mes études. Je suis Marocaine, et je n'ai pas encore reçu ma carte séjour. Cependant, étant donné que je suis étudiante et que j'ai besoin d'argent pour financer mes études, j'ai donc postulé pour des jobs. J'ai finalement trouvé qui consiste à encaisser le chèque d'un locataire d'un homme qui doit être soigné d'une grave maladie, prendre 400 euros du montant et envoyer le reste à son comptable pour payer les ouvriers. Mon recruteur m'a clairement dit qu'il va m'envoyer ce chèque et une fois son comptable recevra l'argent il va m'envoyer un contrat des deux mois qui reste et que c'est juste un essai. Le jour où j'ai déposé le chèque on m'a dit qu'il sera encaissé d'ici deux jours et effectivement, après 2 jours j'ai reçu l'argent dans mon compte d'après l'application de ma banque. J'ai donc envoyé l'argent que je devais au recruteur. Mais aujourd'hui quand je suis retournée retirer 200 euros qui restent à envoyer, le responsable m'a dit que le chèque ne sera valide jusqu'au 21 Mai. Je voudrais savoir si je dois m'inquiéter et si au cas où j'ai été arnaqué est-ce qu'il y a une chance d'être en prison? Sachant que c'est pas de ma faute si la banque m'a autorisé à retirer de telles sommes d'argent même si je dois pas dépasser un retrait de 400 euros.